



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
du
lundi 14 septembre 2020 à 20 h.

Tableau de présence

Noms	Présents	Absents
Pascal DUEZ	X	
Alain FOVEZ	X	
Marie-Françoise DELAVAL	X	
Michel COURBET	X	
Véronique MORELLE	X	
Marc NIEUWJAER	X	
Richard BILLOIR	X	
Michel DENOYELLE	X	
Alice SOURDEAU	X	
Virginie FROMONT	X	
Lindsay BRENDLER	X	
Nathalie RUELLE	X	
Réjane LEROY		X
Mickaël DELCROIX		X
Alain DUQUESNOY	X	
Présents:	13	
Absents:		2

ABSENTS :

.	.	.	.
.	.	.	.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S):

Mickaël DELCROIX	Réjane LEROY	.	.
.	.	.	.

PROCURATION(S) :

.	.	.
.	.	.

<u>Président de séance</u> : P.DUEZ, Maire	<u>Secrétaire de séance</u> : Lindsay BRENDLER
<u>Lieu</u> : Salle des fêtes	<u>Date de convocation</u> : 08/09/2020



Ordre du jour :

N° de page

1. Proposition de déroulement de la séance à huis clos.	3
2. Réunion du 21 juillet 2020 – approbation du compte rendu.....	3
3. Service des eaux et de l’assainissement.	3
3.a.Reprise des excédents-déficits au budget principal.....	3
3.b.Budget primitif 2020	3
3.c. Fixation du prix de l’eau	4
3.d.Contract de suivi et d’entretien du service public d’eau potable.....	4
3.e. Contrat d’entretien du réseau d’assainissement.....	5
4. Commune – taxe d’aménagement 2021.	5
5. Commune – achat de terrain.	5
5.a.Achat de terrain pour création de places de stationnement.....	5
5.b.Achat du terrain de l’ancienne forge de la Louvière	6
6. Mairie – proposition de missions d’études.....	6
7. Service technique – achat de véhicule.	6
8. Salle de réception – achat de mobilier.....	7
9. Eglise – contrat de maintenance des équipements électromécaniques.....	7
10. Cantine – fixation du prix d’achat des repas	7
11. Cantine – changement de tarifs au 1 ^{er} octobre 2020.....	8
12. Garderie périscolaire – changement de tarifs au 1 ^{er} octobre 2020	8
13. Délégation au Maire en matière de marchés publics.....	8
14. Administrés – remboursement des frais de scolarité.....	9
15. Administrés – vacances de neige 2021.	9
16. Forains – versement de subventions.	10
17. Commerces – versement de subventions exceptionnelles.	10
18. MDPH – signature convention Département/Commune.	10
19. Questions et informations diverses :	11



1. Proposition de déroulement de la séance à huis clos.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, de l'impossibilité d'accueillir le public et de l'incapacité technique à retransmettre en direct les débats, M. le Maire propose de tenir la séance à huis clos dans la salle des fêtes. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

2. Réunion du 21 juillet 2020 – approbation du compte rendu.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu de la réunion de conseil du 21 juillet 2020. Les élus sont invités à se prononcer avant de le signer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir pris connaissance et délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3. Service des eaux et de l'assainissement.

3.a. Reprise des excédents-déficits au budget principal

Suite à la clôture du budget communal eau et assainissement au 31 décembre 2019, il convient de reprendre les excédents et déficits au budget principal de la commune, soit 38 243,94 € en fonctionnement et 13 302,42 € en investissement.

Le Conseil Municipal est invité à donner un avis favorable.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3.b. Budget primitif 2020

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2020 et invite les élus à se prononcer en faveur de son adoption, en le votant par chapitre :

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020	MONTANTS EN EUROS
RECETTES	145 033, 00 €
DÉPENSES	145 033, 00 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 €



SECTION D'INVESTISSEMENT 2020	
RECETTES	47 646,50 €
DÉPENSES	47 646,50 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3.c. Fixation du prix de l'eau

L'an dernier, le Conseil Municipal avait fixé le prix de l'eau à 1,530 €/m³ HT et la redevance assainissement à 1,600 €/m³ HT. Pour 2020, M. le Maire propose de geler les prix et de maintenir la redevance forfaitaire à 5 € HT. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

3.d. Contrat de suivi et d'entretien du service public d'eau potable

La Commune possède une ressource en eau potable, un site de production et un réseau d'alimentation en eau potable. Comme pour les années précédentes, il est demandé à la Société des Eaux de la Ville de Cambrai d'assurer la gestion et l'entretien des installations et du réseau. Le Prestataire assurera à titre principal :

- Le suivi périodique et entretien courant des équipements de la production et du réservoir,
- Le contrôle du bon fonctionnement de la javélisation,
- La mise à disposition d'un service d'astreinte,
- Le contrôle réglementaire annuel des installations électriques du site château d'eau,
- Le contrôle annuel des hydrants,
- La campagne de recherches de fuites sur le réseau d'eau potable.

La dernière convention étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, M. le Maire propose aux élus d'accepter la nouvelle convention et de l'autoriser à signer celle-ci. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------



3.e. Contrat d'entretien du réseau d'assainissement

Le contrat d'entretien des bouches d'égout et postes de relèvement des eaux usées communaux arrive à échéance en fin d'année. Afin d'assurer la poursuite de cette prestation à partir du 1^{er} janvier 2021, à savoir :

- Le curage, une fois par an, de l'intégralité des bouches d'égout,
- Le curage, deux fois par an, de l'intégralité des postes de relèvement,
- Le transport des produits de curage en centre de traitement,

M. le Maire propose d'accepter le contrat pour l'exécution des travaux de curage des bouches d'égout transmis par la Société des eaux de la Ville de Cambrai. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

4. Commune – taxe d'aménagement 2021.

Par délibération en date du 21 novembre 2014, le Conseil Municipal a institué sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 3%, sans exonérations. Cette délibération est valable 3 ans et reconduite tacitement chaque année si aucune nouvelle délibération n'est prise. En cas de modification souhaitée, il y a lieu de délibérer avant le 30 novembre 2020.

M. le Maire souhaite maintenir la taxe d'aménagement au taux de 3% sans exonérations. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

5. Commune – achat de terrain.

5.a. Achat de terrain pour création de places de stationnement

Afin de résoudre les soucis de stationnement dans un des périmètres urbains les plus anciens et les plus denses du village (rues Hugo, Pasteur et Zola), M. le Maire propose d'acheter un terrain actuellement à vendre pour y créer un parking. Le prix de la parcelle (zone U – 400 m²) s'élève à 12 000 € (hors frais de notaire). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité,

POUR : 12 voix	CONTRE : 1 voix	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	------------------------	----------	-----------------



5.b. Achat du terrain de l'ancienne forge de la Louvière

Afin de lutter contre les inondations en centre-bourg (rue de Saulzoir) et d'embellir cette partie du village, M. le Maire propose aux membres du Conseil d'acheter un terrain appartenant à l'EPF Nord-Pas-de-Calais. Il s'agit d'acquérir une partie de cette friche (911 m²), au prix de 75 €/m² hors frais notariaux, pour y créer une noue, un chemin piétonnier et un verger d'essences régionales. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

6. Mairie – proposition de missions d'études.

Afin de prioriser les investissements à effectuer sur les bâtiments communaux durant la mandature, M. le Maire propose de confier, au cabinet d'architecture DUFOUR, une mission d'études consistant à faire un état des lieux et une estimation des travaux à engager sur les sites suivants : l'église (1 600 € HT), la mairie (prise en charge par le Cabinet Dufour architecture), la salle de sport (480 € HT) et le patronage (960 € HT) pour un total de 3 040 € HT. Les membres du Conseil Municipal sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

7. Service technique – achat de véhicule.

Afin de remplacer le véhicule très vétuste du service technique, M. le Maire propose d'acquérir, auprès de l'enseigne RENAULT, un Trafic fourgon pro au prix de 20 411,48 € HT, remise commerciale et options comprises. Les élus sont invités à se prononcer sachant que le montant des options s'établit comme suit :

- Pack tapis, gilet et triangle. Montant : 80 € HT.
- Carburant. Montant : 10 € HT.
- Intérieur bois sans plancher (plancher bois en série sur ce modèle). Montant : 306,39 € HT.
- Marquage avec blason communal. Montant : 70 € HT.
- Housses de protection. Montant : 183,33 € HT.
- Rampe métallique. Montant : 2 407,00 € HT.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à la majorité, d' :

POUR : 12 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : 1 voix
-----------------------	-------------	----------	----------------------------



8. Salle de réception – achat de mobilier.

M. le Maire propose aux membres du Conseil de procéder à l'achat de tables pliantes pour la salle de réception, en remplacement du mobilier actuel vétuste et peu pratique. La société MOBIDECOR se propose de livrer 15 tables et un chariot de transport pour un montant de 3 667,30 € HT (4 483,80 € TTC). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

9. Eglise – contrat de maintenance des équipements électromécaniques.

Le contrat de maintenance (horloge, cloche et paratonnerre de l'église) passé, en 2017, avec la Société BODET, se termine dans quelques mois (montant de la prestation : 220 € HT/an). M. le Maire propose de lancer, dès à présent, une nouvelle consultation, sachant que l'offre, présentée dernièrement par l'entreprise « LEPERS & FRERES », ne couvre qu'une partie de la prestation actuelle (horloge et cloche) pour un coût annuel de 180 € HT. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

10. Cantine – fixation du prix d'achat des repas

M. le Maire présente, au titre de l'année 2020/2021, les propositions tarifaires d'API Restauration telles que détaillées dans le tableau ci-dessous (évolution tarifaire de 1,18 %) et invite les élus à bien vouloir les valider. Les élus sont invités à se prononcer.

Désignation	Ancien prix (€ TTC)	Indice	Prix (€ TTC)
Repas Maternel/Primaire	2,64	1,0118	2,67
Supplément viande doublée	3,27	1,0118	3,31
Fromage enfant	0,53	1,0118	0,54
Pique-nique	3,26	1,0118	3,30

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------



Villers en Cauchies

11. Cantine – changement de tarifs au 1^{er} octobre 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le prix de vente des repas servis au restaurant périscolaire et soumet une augmentation de 0,10 € des tarifs à compter du 1^{er} octobre 2020. Le prix d'un repas passerait de 3,60 € à 3,70 €. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

12. Garderie périscolaire – changement de tarifs au 1^{er} octobre 2020

M. le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de la garderie périscolaire et soumet une augmentation des tarifs à hauteur de 0,10 €/h à compter du 1^{er} octobre prochain, soit 1,60 €/h (contre 1,50 €/h en 2019/2020). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : *vote à main levée*) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

13. Délégation au Maire en matière de marchés publics

M. le Maire expose à l'assemblée que l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) permet au conseil municipal d'accorder des délégations de pouvoir au Maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4^e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer. Il est ainsi rédigé : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

M. le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, il est proposé d'utiliser la faculté prévue au 4^o de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de donner une délégation limitée, en autorisant M. le Maire à prendre, pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement :



- des marchés et des accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 5 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des marchés et des accords-cadres de fournitures d'un montant inférieur à 5 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- des marchés et des accords-cadres de services d'un montant inférieur à 5 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

M. le Maire rendra compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir (cf. article L. 2122-23 du C.G.C.T.).

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

14. Administrés – remboursement des frais de scolarité.

Depuis des années, la commune de Saulzoir fait payer des frais de scolarité (50 €/enfant/an) aux parents des jeunes villersois accueillis dans les écoles salicétaines. M. le Maire propose de les rembourser sur présentation d'une facture. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

15. Administrés – vacances de neige 2021.

Depuis 2013, la Municipalité organise, en lien avec l'ASCOMEX de Fontaine-au-Pire, des vacances de neige annuelles à CHAMPANGES/BERNEIX (74). Celles-ci sont réservées aux élèves de CM2 habitant la commune et, depuis peu, aux enfants des communes extérieures qui sont élevés par leurs grands-parents villersois. M. le Maire propose de reconduire cette opération en 2021 et de fixer la participation parentale à un tiers du montant total de la prestation (estimé à 700 € par personne). Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de/d' :



Villers en Cauchies

DÉPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Cambrai
Canton de Caudry
Commune de **Villers-en-Cauchies**

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

16. Forains – versement de subventions.

Deux fois par an, des forains viennent installer leurs manèges à l'occasion de la ducasse. Afin de pérenniser leur présence, M. le Maire propose de leur verser une subvention au titre de l'année 2020. Il invite les élus à se prononcer sur les propositions suivantes :

Forains	Montant
Laïza SAUTIERE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} ducasse)	400,00 €
Steeve TERRAGE (1 ^{ère} et 2 ^{ème} ducasses)	400,00 €
Siméon MOUCHON (1 ^{ère} ducasse)	450,00 €

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

- , .

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

17. Commerces – versement de subventions exceptionnelles.

Suite à la crise sanitaire que nous traversons, la Municipalité, en lien avec l'association Festi'Cauchies, a décidé d'annuler la manifestation du 4 octobre 2020 (brocante, bourse de pièces détachées auto-moto et exposition de voitures anciennes). Afin de compenser la perte financière que vont subir les deux commerçants concernés, à savoir le café « Saint Claude » et la brasserie « Au trésor du Nord », M. le Maire propose de leur verser respectivement une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d' :

-

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

18. MDPH – signature convention Département/Commune.

Afin de lutter contre l'isolement des Aînés et des plus fragiles en situation de handicap, le Département du Nord propose la création d'un partenariat avec les communes pour lutter contre l'isolement de celles-ci. La MDPH et le Département au titre de la délivrance des prestations liées à l'autonomie disposent en effet d'une connaissance des bénéficiaires par commune.



Les engagements et objectifs seront les suivants :

- Pour la commune :
 - o Rechercher une exhaustivité du registre communal des personnes à risque ;
 - o Assurer la promotion et l'information quant à l'existence de ce registre ;
 - o Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement sur la base de ce fichier.
- Pour la MDPH et le Département du Nord ;
 - o Adresser aux bénéficiaires de prestations au titre du handicap et de l'APA des courriers incitatifs invitant les personnes à s'inscrire sur ce registre ;
 - o Assurer l'information quant à l'existence de ce registre ;
 - o Organiser des campagnes d'appels téléphoniques pour lutter contre l'isolement.

M. le Maire propose aux élus d'accepter ce partenariat. Les élus sont invités à se prononcer.

Décision prise (désignation du vote : vote à main levée) :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'a

POUR : 13 voix	CONTRE : --	NUL : --	ABSTENTION : --
-----------------------	-------------	----------	-----------------

19. Questions et informations diverses :

M. le Maire informe les élus sur les points suivants :

- Urbanisme :
 - Construction d'une piscine (56, rue de Verdun).
 - Édification d'une clôture (21, rue d'Avesnes-Les-Aubert).
- Fibre optique :
 - Éligibilité de la totalité de la commune d'ici la fin de l'année, annoncée par Orange.
- École :
 - Madame la directrice nous a fait part de plusieurs demandes qui seront étudiées prochainement.

FIN DE SÉANCE